

**CONSENTEMENT DE L'ENFANT MINEUR DE TREIZE ANS ET PLUS  
À LA MODIFICATION DE SON NOM  
À LA SUITE DU CHANGEMENT DE NOM DE SON PARENT**

*(renseigner un formulaire de consentement pour chaque enfant mineur de treize ans et plus)*

Je soussigné(e), (Prénom, NOM actuel) \_\_\_\_\_

Né (e) le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à \_\_\_\_\_

Confirme avoir été informé(e) que (Prénom, NOM actuel) \_\_\_\_\_ ,

mon père / ma mère dont je porte le nom, a demandé son changement de nom afin de s'appeler désormais

(Nouveau NOM) \_\_\_\_\_

J'exprime mon consentement, conformément à l'article 61- 3-1 du code civil (\*), pour porter le nouveau nom de mon père / ma mère.

Par mon accord, j'accepte que mon nom actuel indiqué dans mon acte de naissance soit changé

et remplacé par le nom de (nouveau NOM) : \_\_\_\_\_.

Je suis pleinement informé(e) qu'à compter de la décision de changement de nom, je m'appellerai

(Prénom, nouveau NOM) : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant mineur de treize ans ou plus  
(NOM actuel)

**(\*) Article 61-3-1 du code civil (L. n° 2022-301 du 2 mars 2022, art. 1<sup>er</sup>, en vigueur le 1<sup>er</sup> juill. 2022) « Le changement de nom acquis dans les conditions fixées au présent article s'étend de plein droit aux enfants du bénéficiaire lorsqu'ils ont moins de treize ans. Au-delà de cet âge, leur consentement est requis. ».**